



# FAQ – Elsevier Open Access Platform

<b>Plateforme de validation administrateur .....</b>	<b>2</b>
Règles de validation .....	2
Délai de validation .....	2
Validations pendant l'été.....	2
Devenir administrateur .....	2
Rediriger une demande vers un autre compte .....	2
Conditions de publication d'une demande sur l'EOAP .....	2
Remise de 10% et non gratuité .....	3
Exporter les données .....	3
Annuler un rejet ou une validation .....	3
<i>L'Agreement dashboard</i> .....	3
Date retenue pour le calcul du quota annuel .....	4
Conditions des dépôts de factures sur Chorus Pro .....	4
Numéro de bon de commande valide .....	4
Localisation du champ « numéro de bon de commande » sur l'EOAP .....	4
Numéro de bon de commande non valide.....	5
Modifier le numéro de bon de commande .....	5
Délai pour récupérer un numéro de bon de commande valide.....	5
<b>Workflow auteur .....</b>	<b>5</b>
Facturation d'autres frais de publication .....	5
Changer de modèle de publication / changer de licence de publication .....	5
Liste des revues éligibles .....	6
Établissement d'affiliation vs établissement payeur.....	6
Compte unique par établissement .....	6
Délai de publication en open access .....	6
Etablissement d'affiliation vs signature .....	6
Stock annuel et publication OA en dehors de l'accord .....	6
Nécessité de renseigner un numéro de bon de commande.....	6



## Plateforme de validation administrateur

### Quelles sont les règles de validation ?

- Un pré-tri est effectué en amont par Elsevier et seules les demandes provenant de chercheurs ayant indiqué être affiliés à un établissement membre de l'accord sont transmises sur la plateforme. Il faut alors s'assurer que l'auteur de correspondance (et non le ou les co-auteurs) est bien affilié à votre établissement.

### Quel est le délai de validation ?

- Le délai de validation est de 15 jours ouvrés (soit trois semaines complètes).

### Comment assurer les validations pendant l'été ?

- Dans le contrat, une clause est prévue pour allonger le délai de validation. Vous devez prévenir Elsevier une semaine avant la date d'application du nouveau délai afin de bénéficier de 10 jours ouvrés supplémentaires (soit un total de cinq semaines complètes) pour valider.

### Je souhaite assurer la gestion des demandes pour mon établissement, à qui dois-je m'adresser ?

- Contactez l'équipe APC ([apc@couperin.org](mailto:apc@couperin.org)) et indiquez dans le corps du message le(s) nom(s), prénom(s) et adresse(s) mail de la ou des personnes qui assureront la validation.

### Comment faire si je constate qu'une demande de validation n'est pas rattachée au bon compte ?

- Laissez la demande en attente et contactez Elsevier à l'adresse suivante : [agreementactivation@elsevier.com](mailto:agreementactivation@elsevier.com) en mettant Mme Sarah Rodrigues en copie (s.rodrigues.1@elsevier.com) en précisant l'établissement auquel la demande doit être rattachée.

### Pourquoi je ne vois pas la demande de mon chercheur sur la plateforme de validation ?

- Assurez-vous que votre chercheur a bien terminé son parcours auteur qui se fait en deux étapes :  
1/ lors de la soumission, l'auteur indique une première fois son choix de publier en accès ouvert



2/ une fois l'article accepté, le chercheur doit confirmer ce choix en terminant son parcours via le lien qui lui a été adressé par mail.

Si le chercheur a bien été au bout de son parcours auteur, contactez [agreementactivation@elsevier.com](mailto:agreementactivation@elsevier.com) pour comprendre les raisons du refus.

- Si les raisons semblent infondées ou que l'éditeur tarde à répondre, contactez l'équipe APC : [apc@couperin.org](mailto:apc@couperin.org)

Pour quelle raison je bénéficie d'une remise de 10% et non de la publication gratuite en libre accès immédiat ?

➤ La publication en accès ouvert bénéficie seulement d'une remise de 10% si la revue est non éligible au dispositif de publication gratuite en libre accès immédiat (81 revues en 2024). Ce dispositif de publication gratuite ne s'applique qu'aux articles publiés dans les revues éligibles.

Puis-je exporter les données ?

➤ Allez dans l'onglet choisi sous la rubrique « Request », puis cliquez sur « Generate Report » et « Export ». Sélectionnez ensuite le format du fichier souhaité.

J'ai validé ou rejeté par erreur une demande de validation comment l'annuler ?

➤ Pour annuler un rejet de demande. Dans l'onglet « Rejected », cliquez sur le titre de l'article puis sur « Undo rejection ».



➤ S'il n'a pas encore été traité il sera à nouveau présent dans l'onglet « Pending ». Si ce n'est pas le cas, un ticket sera envoyé à Elsevier service chercheurs.

➤ Pour annuler une validation, contactez [agreementactivation@elsevier.com](mailto:agreementactivation@elsevier.com)

A quoi sert *Agreement dashboard* ?

➤ Il permet de voir les articles validés et en attente de validation pour votre établissement qui seront décomptés du stock disponible pour l'année 2024 tous établissements confondus.



Quelle date fait foi pour le calcul du quota annuel ?

- Il s'agit de la date d'acceptation de l'article.

Quelles sont les conditions pour que la facture pour les APC soit déposée sur Chorus Pro ?

- Le dépôt des factures se fait automatiquement par Elsevier mais pour cela il faut impérativement que le champ « PO number » soit renseigné par l'auteur avec un numéro de bon de commande valide, au moment où il valide son choix de publier en *open access* (cf. Parcours auteur disponible sur le [site Couperin](#))

Qu'est-ce que vous entendez par numéro de bon de commande valide ?

- Le champ ne doit pas être vide, avec une syntaxe conforme (ABCDE par exemple sera rejeté).

Où trouver le numéro de bon de commande sur l'EOAP ?

- Il se situe au niveau de la demande dans le champ « P.O. number » :

Mitochondrial function in intestinal epithelium homeostasis and modulation in diet-induced obesity

[View article](#)

---

Institution name: French National Institute for  
!AE

Corresponding author: Dr. Gaelle Boudry  
Author's email: gaelle.boudry@inrae.fr

List price: €2,940.00  
Discount amount: €1,040.76  
Tax: €0.00  
Net price: €1,899.24

[Show more](#)

Approve Reject

P.O. number (if applicable)

1341-0000002773

Notify the author?

Yes, I want to notify the author.



Que faire si je constate que le numéro de bon de commande n'est pas valide ?

- Il convient de contacter rapidement l'auteur, dont l'adresse mail figure au niveau de la demande dans le champ « Author's email », pour obtenir le numéro de bon de commande correct.

Puis-je modifier moi-même le numéro de bon de commande ?

- Vous pouvez mettre à jour le numéro sur la plateforme de validation au niveau de l'article dans le champ « P.O. number ».

De quel délai dispose l'auteur pour transmettre un autre numéro de bon de commande ?

- Il dispose de 15 jours ouvrés, soit les 3 semaines de validation à partir de la date de demande de validation, pour vous communiquer un numéro de bon de commande valide.

Au-delà de ce délai, deux possibilités :

- Vous pouvez rejeter la demande avec le motif de rejet « Grant number not supplied/recognized »
- Vous pouvez recontacter l'auteur pour l'informer qu'il doit s'adresser à [oasupport@elsevier.com](mailto:oasupport@elsevier.com) afin qu'ils lui ouvrent un nouveau parcours pour qu'il saisisse le bon numéro de commande et bénéficier ainsi de la remise de 10%.

## Workflow auteur

Est-il possible que d'autres frais de publication soient facturés en dehors des APC ?

- Non, seuls des frais (couleur, page ou soumission) liés à l'impression papier peuvent éventuellement être facturés.

Que faire si un chercheur souhaite finalement publier sous abonnement ou inversement ? ou s'il souhaite changer de licence de publication ?

- Il convient alors de contacter Elsevier à l'adresse suivante : [oasupport@elsevier.com](mailto:oasupport@elsevier.com). Quel que soit le changement, le chercheur a jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour demander toute modification.



Où trouver la liste des revues éligibles ?

- Sur les pages dédiées à l'accord sur le [site Elsevier](#), et et sur le [site de Couperin](#).

L'établissement d'affiliation choisi par le chercheur détermine-t-il le payeur ?

- Oui, l'établissement sélectionné par le chercheur comme affiliation sera le payeur de l'APC remisé.

Il y a plusieurs possibilités pour un même établissement lorsque le chercheur indique son affiliation, est-ce qu'elles arrivent toutes sur le même compte ?

- En effet elles renvoient sur un compte unique.

Combien de temps faut-il pour qu'un article soit en libre accès ?

- Une fois le parcours auteur terminé, l'article est publié en accès ouvert dans les 24h.

L'établissement d'affiliation indiqué par l'auteur a-t-il un impact sur sa signature ?

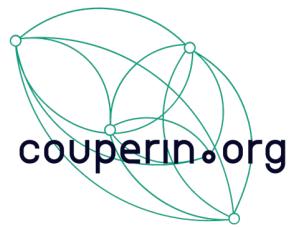
- Aucun impact. Le choix de cet établissement permet d'une part de savoir si l'auteur peut bénéficier des conditions de l'accord et d'autre part de désigner l'établissement payeur en cas de publication dans une revue non éligible.

Est-ce que les articles publiés en libre accès immédiat sans APC par des auteurs en raison de leur statut spécifique (membre de société savante, membre de comités de rédaction des revues,...) sont déduits du stock annuel ?

- Non, ces circuits de publication spécifiques restent en place et les articles ne sont pas déduits du stock contractualisé dans le contrat Abes. Ils ne sont pas concernés par le circuit de validation.

Pourquoi l'auteur est obligé de demander puis de saisir un numéro de bon de commande ?

- La saisie d'un numéro de commande est une condition nécessaire et obligatoire pour permettre le dépôt de la facture sur le compte Chorus Pro de l'établissement du chercheur et bénéficier de la remise de 10% sur l'APC prix public.



**couperin.org**

23 rue Daviel 75013 Paris

